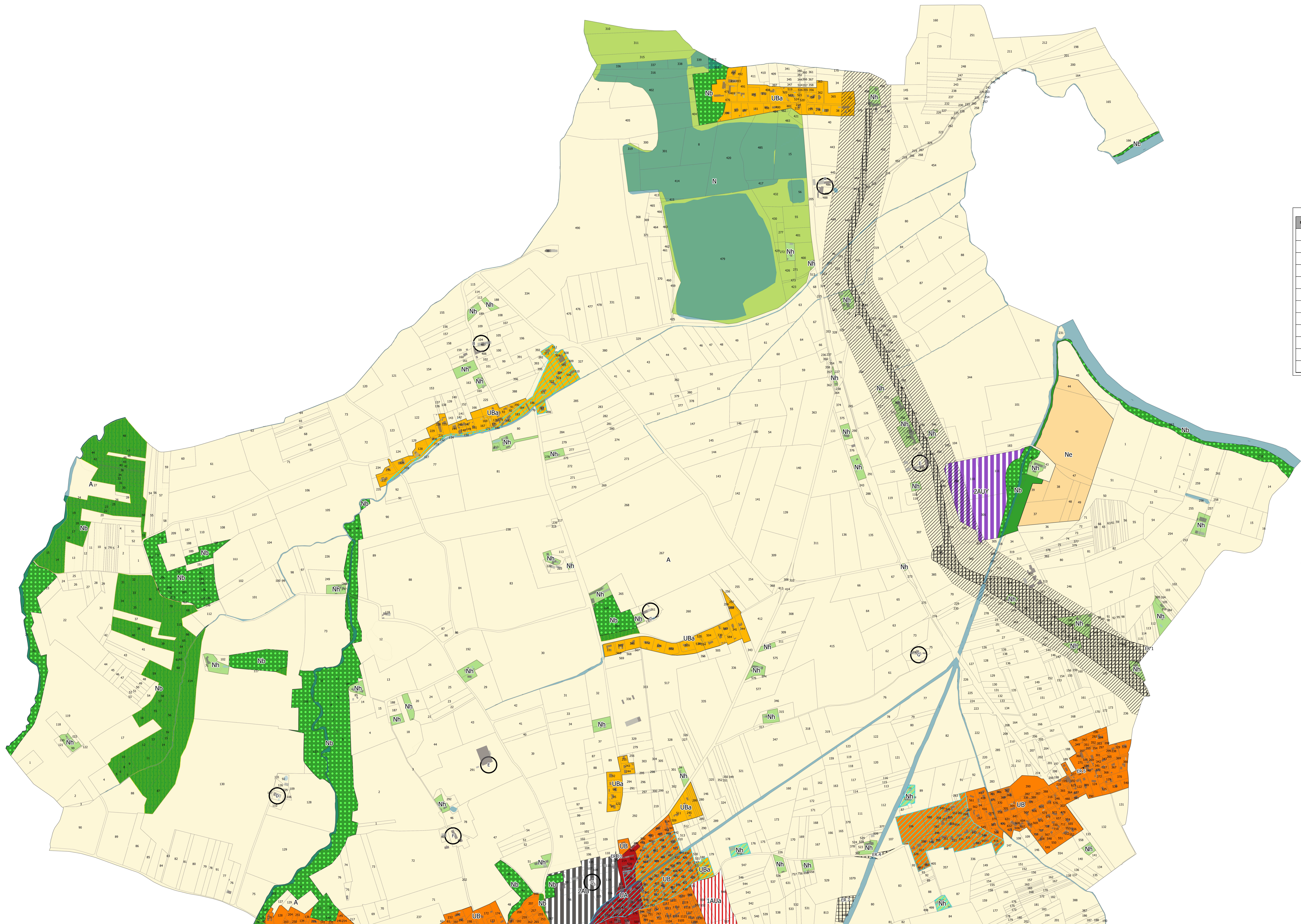




Liste des emplacements réservés			
NUMERO	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE APPROCHÉE
1	Aménagement de la RN 20 et déviation	Département	157 000 m²
2	Rectification d'une courbe sur la RD 48	Département	800 m²
3	Dégagement d'une zone de visibilité sur la RD 43	Commune	200 m²
4	Réfection du pont sur la Moullonne et rétablissement de la VC 6	Commune	1 000 m²
5	Réalisation d'un parking en bordure de la VC 6 aux « Bruzes »	Commune	600 m²
6	Création d'une plaine d'aventure et de terrains de jeux	Commune	6 000 m²
7	Extension de la station d'épuration	Commune	9 700 m²
8	ER supprimé par la 2ème révision allégée du PLU		
9	Nouvelle mairie	Commune	800 m²
10	Aménagement d'un carrefour giratoire RD 12/43	Commune	210 m²
11	Aménagement d'un carrefour giratoire RD 12/Puits Gros	Commune	210 m²
12	Aménagement d'une future voie	Commune	940 m²

Département
de la Haute-Garonne

Commune de Miremont

PLAN LOCAL D'URBANISME
2ème Révision allégée

■ UA : zone urbaine dense

■ UB : zone urbaine pavillonnaire

■ UBa : zone urbaine pavillonnaire (non desservie en assainissement collectif)

■ UY : zone d'activités, commerces et services, par groupes d'habitations

■ SAU : zone à urbaniser à vocation d'habitat

■ ZAU : zone à urbaniser à long terme

■ ZAUU : zone à urbaniser à vocation d'activités

■ A : zone agricole

■ AL : zone de sports et de loisirs où les constructions sont interdites (sauf l'objet d'une OAP)

■ AL2 et AL3 : zones de sports et de loisirs où les constructions sont autorisées (OAP)

■ N : zone naturelle

■ Nb : espaces naturels boisés

■ Ne : secteur réservé à la réalisation d'installations photovoltaïques au sol

■ Nn : zone d'habitat diffus

■ Emplacement réservé

■ Espaces boisés classés à conserver

■ Espaces boisés et secteurs protégés au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme

■ Siège d'exploitation agricole

■ Zone de bruit RD 820

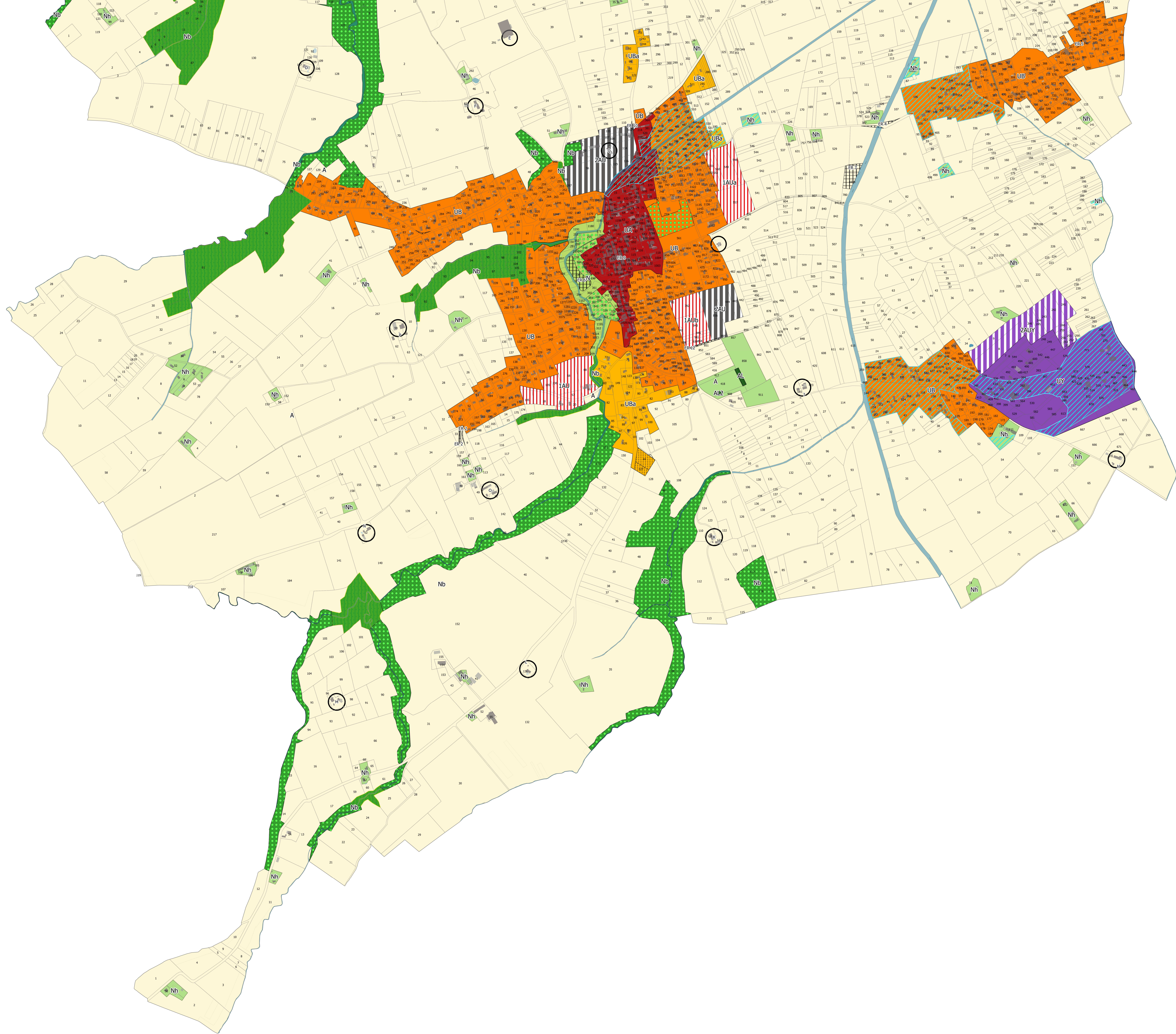
■ Enveloppe de la zone inondable reportée à titre indicatif, voir reporté au document prescripteur (PPRI)

Informations et prescriptions

Document graphique au 1 / 5 000' - Partie nord

Atelier Sol et Cité
Urbanisme et Architecture -
Société coopérative et participative
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE
Tél : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78
E-Mail : contact@solcete.com

4.2.2



Liste des emplacements réservés			
NUMERO	DÉSTINATION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE APPROCHÉE
1	Aménagement de la RN 20 et déviation	Département	157 000 m²
2	Rectification d'une courbe sur la RD 48	Département	800 m²
3	Dégagement d'une zone de visibilité sur la RD 43	Commune	200 m²
4	Réfection du pont sur la Moullonne et rétablissement de la VC 6	Commune	1 000 m²
5	Réalisation d'un parking en bordure de la VC 6 aux « Bruzes »	Commune	600 m²
6	Création d'une plaine d'aventure et de terrains de jeux	Commune	6 000 m²
7	Extension de la station d'épuration	Commune	5 700 m²
8	ER supprimé par la 2ème révision allégée du PLU		
9	Nouvelle mairie	Commune	800 m²
10	Aménagement d'un carrefour giratoire RD 12/43	Commune	210 m²
11	Aménagement d'un carrefour giratoire RD 12/Puits Gros	Commune	210 m²
12	Aménagement d'une future voie	Commune	940 m²

Département
de la Haute-Garonne

Commune de Miremont

PLAN LOCAL D'URBANISME
2ème Révision allégée

UA : zone urbaine dense

UB : zone urbaine pavillonnaire

UBu : zone urbaine pavillonnaire (non desservie en assainissement collectif)

UY : zone d'activités, commerces et services, par groupes d'habitations

1AU : zone à urbaniser à vocation d'habitat

2AU : zone à urbaniser à long terme

2AUU : zone à urbaniser à vocation d'activités

A : zone agricole

AL : zone de sports et de loisirs où les constructions sont interdites (sauf l'objet d'une OAP)

AL2 et AL2 : zones de sports et de loisirs où les constructions sont autorisées (OAP)

N : zone naturelle

Nb : espaces naturels boisés

Nh : secteur réservé à la réalisation d'installations photovoltaïques au sol

Nh : zone d'habitat diffus

Emplacement réservé

Espaces boisés classés à conserver

Espaces boisés et secteurs protégés au titre de l'article L.123-1-7 du code de l'urbanisme

Silège d'exploitation agricole

Zone de bruit RD 820

Enveloppe de la zone inondable reportée à titre indicatif, voir report sur document prescripteur (PPRI)

Informations et prescriptions

Document graphique au 1 / 5 000* - Partie sud

Atelier Sol et Cité
Urbanisme et Architecture -
Société coopérative et participative
23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE
Tel : 05.61.57.86.43 - Fax : 05.61.57.97.78
E-Mail : contact@solecicite.com

4.2.3